

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M14

**Compte Administratif
voté par nature**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ANNEE

2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes III Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (6)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1) A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes A3 - Méthode utilisée pour les amortissements A4 - Etat des provisions A5 - Etalement des provisions A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2) A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2) A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (4) A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (4) A8 - Etat des charges transférées A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers A10.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A10.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A10.3 - Opérations liées aux cessions A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A11 - Etat des travaux en régie A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement B1.2 Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		

C1.2 - Actions de formation des élus		
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
C3.2 - Liste des établissements publics créés		
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
C3.6 - Identification des flux croisés		
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et

Code INSEE Commune _____ SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	CA 2017
BUDGET DES ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	635,33%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L2313-2, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (2),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (2).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3),
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (5)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n°du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 247 773,99	G	8 474 310,98
	Section d'investissement	B	8 192 214,59	H	6 331 678,83

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Reports en section de fonctionnement (002)	C	226 536,99	I	
	Reports en section d'investissement (001)	D	7 349 974,86	J	

(si déficit) (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	24 016 500,43	=G+H+I + J	14 805 989,81
---------------------------------------	----------	----------------------	---------------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F		=K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	8 474 310,98	=G+I+K	8 474 310,98
	Section d'investissement	=B+D+F	15 542 189,45	=H+J+L	6 331 678,83
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	24 016 500,43	=G+H+I +J+K+L	14 805 989,81

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 208 703,00	1 878 821,93			2 329 881,07
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 750,00	1 451,06			298,94
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		4 210 453,00	1 880 272,99			2 330 180,01
66	Charges financières	37 000,00	35 822,17			1 177,83
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 247 453,00	1 916 095,16			2 331 357,84
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	6 332 000,00	6 331 678,83			321,17
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 332 000,00	6 331 678,83			321,17
TOTAL		10 579 453,00	8 247 773,99			2 331 679,01

Pour information (3)						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		226 536,99				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 583 901,99	339 294,16			1 244 607,83
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	238,00	238,00			
Total des recettes de gestion courante		1 584 139,99	339 532,16			1 244 607,83
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		8 019,89			-8 019,89
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 584 139,99	347 552,05			1 236 587,94
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	9 221 850,00	8 126 758,93			1 095 091,07
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 221 850,00	8 126 758,93			1 095 091,07
TOTAL		10 805 989,99	8 474 310,98			2 331 679,01

Pour information (3)						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	66 100,00	65 455,66		644,34
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		66 100,00	65 455,66		644,34
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement		66 100,00	65 455,66		644,34
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
041	Opérations patrimoniales (1)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
TOTAL		9 287 950,00	8 192 214,59		1 095 735,41

Pour information (2)					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		7 349 974,86			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 305 924,85			10 305 924,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		10 305 924,85			10 305 924,85
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)				
138	Autres sub. d' invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
Total des recettes financières					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
Total des recettes réelles d'investissement		10 305 924,85			10 305 924,85
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
TOTAL		16 637 924,85	6 331 678,83		10 306 246,02

Pour information (2)					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement

(lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 878 821,93		1 878 821,93
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 451,06		1 451,06
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	35 822,17		35 822,17
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		6 331 678,83	6 331 678,83
Dépenses de fonctionnement - Total		1 916 095,16	6 331 678,83	8 247 773,99

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			226 536,99

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	65 455,66		65 455,66
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versés			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciations des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciations des stocks et en-cours (5)</i>			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciations des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciations des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks		8 126 758,93	8 126 758,93
Dépenses d'investissement - Total		65 455,66	8 126 758,93	8 192 214,59

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			7 349 974,86

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	339 294,16		339 294,16
71	Production stockée (ou déstockage)		8 126 758,93	8 126 758,93
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	238,00		238,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	8 019,89		8 019,89
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		347 552,05	8 126 758,93	8 474 310,98

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)			
3...	Stocks		6 331 678,83	6 331 678,83
Recettes d'investissement - Total			6 331 678,83	6 331 678,83

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 208 703,00	1 878 821,93			2 329 881,07
6015	Terrains à aménager	1 376 713,00	487 900,14			888 812,86
605	Achats de matériel, équipem. et travaux	2 705 058,00	1 310 247,89			1 394 810,11
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 032,00	10 837,73			8 194,27
6228	Divers	15 000,00	5 226,64			9 773,36
6231	Annonces et insertions	4 500,00	1 881,62			2 618,38
6238	Divers	15 600,00	4 482,00			11 118,00
63512	Taxes foncières	62 044,00	57 489,91			4 554,09
63513	Autres impôts locaux	756,00	756,00			
6358	Autres droits	10 000,00				10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 750,00	1 451,06			298,94
6541	Créances admises en non valeur	1 750,00	1 451,06			298,94
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65+656)		4 210 453,00	1 880 272,99			2 330 180,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	37 000,00	35 822,17			1 177,83
66111	Intérêts des emprunts et dettes	37 000,00	35 822,17			1 177,83
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (3)					
022	Dépenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 247 453,00	1 916 095,16			2 331 357,84

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4), (5), (6)</i>	6 332 000,00	6 331 678,83			321,17
71355	<i>Variation des stocks de terrains</i>	6 332 000,00	6 331 678,83			321,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 332 000,00	6 331 678,83			321,17

043	<i>Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(7)</i>					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 332 000,00	6 331 678,83			321,17

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		10 579 453,00	8 247 773,99			2 331 679,01
--	--	----------------------	---------------------	--	--	---------------------

Pour information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	226 536,99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 583 901,99	339 294,16			1 244 607,83
7015	Ventes de terrains aménagés	1 583 725,99	337 847,99			1 245 878,00
70878	Par d'autres redevables	176,00	1 446,17			-1 270,17
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	238,00	238,00			
758	Produits divers de gestion courante	238,00	238,00			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = 70+73+74+75+013		1 584 139,99	339 532,16			1 244 607,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)		8 019,89			-8 019,89
7788	Autres produits exceptionnels		8 019,89			-8 019,89
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 584 139,99	347 552,05			1 236 587,94

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)	9 221 850,00	8 126 758,93			1 095 091,07
71355	Variation des stocks de terrains	9 221 850,00	8 126 758,93			1 095 091,07
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 221 850,00	8 126 758,93			1 095 091,07

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 805 989,99	8 474 310,98			2 331 679,01
--	--	----------------------	---------------------	--	--	---------------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)				
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	66 100,00	65 455,66		644,34
1641	Emprunts en francs ou en euros	66 000,00	65 355,66		644,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	100,00		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		66 100,00	65 455,66		644,34

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES		66 100,00	65 455,66		644,34
-----------------------------------	--	------------------	------------------	--	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/rt(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)	9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
3555	Terrains aménagés	9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	9 287 950,00	8 192 214,59		1 095 735,41
---	---------------------	---------------------	--	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	7 349 974,86
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(5) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/arth(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 305 924,85			10 305 924,85
1641	Emprunts en francs ou en euros	10 305 924,85			10 305 924,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		10 305 924,85			10 305 924,85

10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subventions d'investis. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisation				
Total des recettes financières					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 305 924,85			10 305 924,85

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ar t(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
-----------------	-------------	--	-------------	-------------------------------	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
3555	Terrains aménagés	6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 637 924,85	6 331 678,83		10 306 246,02

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
			C			D
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Indiquer si l'opération est présentée par vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice
(5) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total des dépenses	6 367 501,00										2 106 809,98	8 474 310,98
Total des recettes	8 126 758,93										347 552,05	8 474 310,98
Solde de fonctionnement	1 759 257,93										-1 759 257,93	

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	65 355,66										100,00	65 455,66
Opérations financières	65 355,66										100,00	65 455,66
Equipements municipaux (2)												
Equipements non municipaux (c/204) (3)												
Dépenses d'ordre	8 126 758,93											8 126 758,93
001 Solde d'exécution reporté N-1	7 349 974,86											7 349 974,86
Total dépenses	15 542 089,45										100,00	15 542 189,45
Total recettes	6 331 678,83											6 331 678,83
Solde d'investissement	-9 210 410,62										-100,00	-9 210 510,62

RESTES A REALISER AU 31/12/N

Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leur établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES		6 367 501,00										2 106 809,98	8 474 310,98
Réalisations (3)		6 367 501,00										2 106 809,98	8 474 310,98
002	Résultat de fonctionnement reporté											226 536,99	226 536,99
8015	Terrains à aménager											487 900,14	487 900,14
605	Achats de matériel, équipem. et travaux											1 310 247,89	1 310 247,89
6227	Frais d'actes et de contentieux											10 837,73	10 837,73
6228	Divers											5 226,64	5 226,64
6231	Annonces et insertions											1 881,62	1 881,62
6238	Divers											4 482,00	4 482,00
63512	Taxes foncières											57 489,91	57 489,91
63513	Autres impôts locaux											756,00	756,00
6541	Créances admises en non valeur											1 451,06	1 451,06
66111	Intérêts des emprunts et dettes	35 822,17											35 822,17
71355	Variation des stocks de terrains	6 331 678,83											6 331 678,83
Restes à réaliser au 31/12													

RECETTES													
RECETTES		8 126 758,93										347 552,05	8 474 310,98
Réalisations (3)		8 126 758,93										347 552,05	8 474 310,98
7015	Ventes de terrains aménagés											337 847,99	337 847,99
70878	Par d'autres redevables											1 446,17	1 446,17
71355	Variation des stocks de terrains	8 126 758,93											8 126 758,93
758	Produits divers de gestion courante											238,00	238,00
7788	Autres produits exceptionnels											8 019,89	8 019,89
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE		1 759 257,93										-1 759 257,93	

INVESTISSEMENT													
DEPENSES		15 542 089,45										100,00	15 542 189,45
Réalisations (3)		15 542 089,45										100,00	15 542 189,45
001	Résultat d'investissement reporté	7 349 974,86											7 349 974,86
1641	Emprunts en francs ou en euros	65 355,66											65 355,66
165	Dépôts et cautionnements reçus											100,00	100,00
3555	Terrains aménagés	8 126 758,93											8 126 758,93
Restes à réaliser au 31/12													

RECETTES													
RECETTES		6 331 678,83											6 331 678,83
Réalisations (3)		6 331 678,83											6 331 678,83
3555	Terrains aménagés	6 331 678,83											6 331 678,83
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE		-9 210 410,62										-100,00	-9 210 510,62

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).

Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002).

Les Lignes de reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
	A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale										TOTAL
		020	021	022	023	024	025	026	03	04		
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Justice	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales	041 Subv. globale	

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES											
Réalisations (3)											
Restes à réaliser au 31/12											

RECETTES											
Réalisations (3)											
Restes à réaliser au 31/12											

INVESTISSEMENT											
DEPENSES											
Réalisations (3)											
Restes à réaliser au 31/12											

RECETTES											
Réalisations (3)											
Restes à réaliser au 31/12											

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 1
--	--------------

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure					12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours	114 Autres services de protection civile		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Réalisations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							

RECETTES							
Réalisations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE							

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Réalisations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							

RECETTES							
Réalisations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE							

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 2	IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 2
--	--------------	--	--------------

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION											FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION										
(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Sous-fonction 25		Sous-fonction 26 Services annexes de l'enseignement					TOTAL					
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires	252 Transports scolaires	261 Sport scolaire	262 Médecine scolaire	265 Classes de découverte et autres sept ans								
FONCTIONNEMENT																					
DEPENSES																					
Réalizations (3)																					
Restes à réaliser au 31/12																					
RECETTES																					
Réalizations (3)																					
Restes à réaliser au 31/12																					
SOLDE																					
INVESTISSEMENT											INVESTISSEMENT										
DEPENSES																					
Réalizations (3)																					
Restes à réaliser au 31/12																					
RECETTES																					
Réalizations (3)																					
Restes à réaliser au 31/12																					
SOLDE																					

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 3
--	--------------

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				33 Action culturelle	TOTAL
			311 Expression musicale,	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Réalizations (3)												
Restes à réaliser au 31/12												
RECETTES												
Réalizations (3)												
Restes à réaliser au 31/12												
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Réalizations (3)												
Restes à réaliser au 31/12												
RECETTES												
Réalizations (3)												
Restes à réaliser au 31/12												
SOLDE												

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 4
--	--------------

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports				Sous-fonction 42 Jeunesse			TOTAL
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équip sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Réalisations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES										
Réalisations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

INVESTISSEMENT

DEPENSES										
Réalisations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES										
Réalisations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 5
--	--------------

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52 Interventions sociales					TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabs sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Réalizations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES										
Réalizations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Réalizations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										

RECETTES										
Réalizations (3)										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE										

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 6
--	--------------

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	--	---	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Réalizations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							

RECETTES							
Réalizations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE							

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Réalizations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							

RECETTES							
Réalizations (3)							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Réalizations (3)						
Restes à réaliser au 31/12						

RECETTES						
Réalizations (3)						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE						

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Réalizations (3)						
Restes à réaliser au 31/12						

RECETTES						
Réalizations (3)						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE						

IV - ANNEXES				IV				IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1 - B				ELEMENTS DU BILAN				A1 - B
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION								PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

(2)	Libellé	FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT							FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT							TOTAL			
		810	811	812	813	814	815	816	820	821	822	823	824	830	831		832	833	
		Détail de la sous-fonction 81 Services urbains							Détail de la sous-fonction 82				Détail de la sous-fonction 83 Environnement						
		810	811	812	813	814	815	816	820	821	822	823	824	830	831	832	833		
		Services	Eau et assainissement	Collecte et traitement des ordures	Propreté urbaine	Eclairage public	Transport urbain	Autres services et services divers	Services communaux	Equipements publics de voirie	Voie communales et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communaux	Amenagement des eaux	Actions de préservation de l'environnement	Préservation du milieu naturel		
DEPENSES																			
Prévisions (2)																			
Régime à compter de 2012																			
RECETTES																			
Prévisions (2)																			
Régime à compter de 2012																			
BALANCE																			
Prévisions (2)																			
Régime à compter de 2012																			
SOLDE																			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
	A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (hors santé, éducat., justice)	TOTAL
-----	---------	---------------------------------	-------------------------	--	---	--	-------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2 106 809,98							2 106 809,98
Réalisations (3)		2 106 809,98							2 106 809,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	226 536,99							226 536,99
6015	Terrains à aménager	487 900,14							487 900,14
605	Achats de matériel, équipem. et travaux	1 310 247,89							1 310 247,89
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 837,73							10 837,73
6228	Divers	5 226,64							5 226,64
6231	Annonces et insertions	1 881,62							1 881,62
6238	Divers	4 482,00							4 482,00
63512	Taxes foncières	57 489,91							57 489,91
63513	Autres impôts locaux	756,00							756,00
6541	Créances admises en non valeur	1 451,06							1 451,06
Restes à réaliser au 31/12									

RECETTES		347 552,05							347 552,05
Réalisations (3)		347 552,05							347 552,05
7015	Ventes de terrains aménagés	337 847,99							337 847,99
70878	Par d'autres redevables	1 446,17							1 446,17
758	Produits divers de gestion courante	238,00							238,00
7788	Autres produits exceptionnels	8 019,89							8 019,89
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		-1 759 257,93							-1 759 257,93

INVESTISSEMENT

DEPENSES		100,00							100,00
Réalisations (3)		100,00							100,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00							100,00
Restes à réaliser au 31/12									

RECETTES									
Réalisations (3)									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		-100,00							-100,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 120 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 120 000,00									
ZACAP001	CREDIT AGRICOLE	10/04/2004	10/04/2004	01/07/2004	120 000,00	V	Moyenne Euribor 06 M + 0.15-Floor - 0.15 sur Moyenne Euribor 06 M	2,24	2,25	EUR	T	C	O	A-1
ZACAP002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/01/2012	01/04/2012	01/02/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,51	4,51	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					1 120 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				748 927,59						65 355,66	35 822,17	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				748 927,59						65 355,66	35 822,17	0,00
ZACAP001	N		A-1	12 000,00	1,25	V	Moyenne Euribor 06 M + 0.15-Floor -0.15 sur Moyenne Euribor 06 M	0,00	8 000,00	0,00		0,00
ZACAP002	N		A-1	736 927,59	9,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,50	57 355,66	35 822,17		0,00
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général			0,00	748 927,59					65 355,66	35 822,17	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
A2.3	

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

NEANT

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2. 4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100%					
	Montant en euros	748 928 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV A2.5	IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	IV A2.5
--	--------------------------	--	--------------------------

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture											
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument	Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)																
Taux variable (simplifié)																
Taux complexe (total)																
Total	0	0						0						0	0	0

(1) Classer les emprunts selon le type de leur instrument de couverture.
(2) Montant de la dette.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/N.
(5) Indiquer l'index de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe						
Taux variable simple						
Taux complexe						
Total			0	0		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A.1 - C), la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICDB 01/10/17C du 23 juin 2017 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	
A2.6	

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements (5)	Taux initial			Taux au 31/12/N budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7)	(8) Taux actuariel	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (8)		intérêts (10)	capital	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette (2)																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette (3)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dettes en capital dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel									
Total																				

(1) Inscrivez les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

ELEMENTS DU BILAN	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		9 287 950,00	8 192 214,59		1 095 735,41
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		66 100,00	65 455,66		644,34
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	66 100,00	65 455,66		644,34
1641	Emprunts en francs ou en euros	66 000,00	65 355,66		644,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	100,00		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)				
Charges transférées (D) = E + F + G (1)		9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)		9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07
3555	Terrains aménagés	9 221 850,00	8 126 758,93		1 095 091,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
	I	D001	IV
	8 192 214,59	7 349 974,86	15 542 189,45

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
Ressources propres externes (a) (2)					
10222	FCTVA				
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transférables				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c) (1)		6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
3555	Terrains aménagés	6 332 000,00	6 331 678,83		321,17
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	6 331 678,83			6 331 678,83

	Montant	
Dépenses financières	IV	15 542 189,45
Recette financières	V	6 331 678,83
Solde (recettes - dépenses)	VI= V - IV (3)	-9 210 510,62
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3)	-1 083 751,69
Résultats hors charges transférées	V-(II + D001)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)
.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
			013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>		043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

.....(1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
			013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>		043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.2
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

.....(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)				
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 -SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotations et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
<hr/>			<hr/>		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
<hr/>			<hr/>		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16			16		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20			10		
21			13		
22					
23					
26					
27					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
10			20		
13			21		
...	...		22		
			23		
			26		
			27		
45...1	Opé. c/ de tiers (Total)		45..2	Opé. c/ de tiers (Total)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
<i>040</i>	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		<i>040</i>	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	
			<i>021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :

DEPENSES REELLES 45...1

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N

RECETTES REELLES 45...2

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
- Financement par le mandant et par d'autres tiers						
Financement par le mandataire						
Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :												
DEPENSES REELLES 45...1						RECETTES REELLES 45...2						
DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser N-1	Crédits à annuler	Cumul des réalisations	RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser N-1	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
						- Financement par le mandant et par d'autres tiers						
						Financement par le mandataire						
						empr. à la charge du tiers (contrepartie D						

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM+RAR N-1)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	travaux en régie		
	TOTAL GENERAL		I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	TOTAL GENERAL	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)**

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL		TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Année	Profil																
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																	
Totaux pour les autres emprunts																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés(1)							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dettes en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personne de droit privé Associations Entreprises Personnes physiques Autres		
Personne de droit public Etat Régions Départements Communes Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC ...) Autres		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de FAP	Pour mémoire, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			
				Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire, AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			
				Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de	Total
Total			

IV - ANNEXES**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (6)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-148 du 20 octobre 1985.

rieure à ce seuil.
sque la quotité de temps
ion d'une autorité

(ex : contrats aidés).
sont titulaires d'un contrat

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (Année N)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industriel et commercial (cf. article L.1412 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L1 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la seule personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 637 924,85	15 542 189,45		1 095 735,40
RECETTES	16 637 924,85	6 331 678,83		10 306 246,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 805 989,99	8 474 310,98		2 331 679,01
RECETTES	10 805 989,99	8 474 310,98		2 331 679,01

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles,,régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 637 924,85	15 542 189,45		1 095 735,40
RECETTES	16 637 924,85	6 331 678,83		10 306 246,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 805 989,99	8 474 310,98		2 331 679,01
RECETTES	10 805 989,99	8 474 310,98		2 331 679,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	27 443 914,84	24 016 500,43		3 427 414,41
TOTAL GENERAL DES RECETTES	27 443 914,84	14 805 989,81		12 637 925,03

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf liste
des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(1) Y compris les rattachements.

**5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. Isite des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

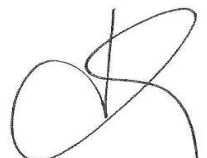
(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation % % % %
TFPB % % % %
TFPNB % % % %
CFE % % % %
TOTAL % % % %

D2 - ARRETE - SIGNATURES



Présenté par La Présidente(1),
A Saint-Brieuc le 28 juin 2018
La Présidente (1),

Délibéré par le Conseil d'Agglomération (2), réunion en session ordinaire
A Saint-Brieuc, le 28 juin 2018

Nombre de membres en exercice 80

Nombre de membres présents 54

Nombre de suffrages exprimés 73


VOTES : Pour 73

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : **18 JUIN 2018**

Les membres du du Conseil d'Agglomération (2)



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le **03 JUL. 2018**
A **SE Brieuc** le **03 JUL. 2018**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.